



DIE SPITÄLER DER SCHWEIZ
LES HÔPITAUX DE SUISSE
GLI OSPEDALI SVIZZERI

Département fédéral de l'intérieur DFI
Office fédéral de la santé publique OFSP
Madame Salomé von Greyerz
Responsable de la division Stratégies de la
santé
Schwarzenburgstrasse 157
CH-3003 Berne

Lieu, date	26.10.2017	N° direct	031 335 11 53
Interlocutrice	Caroline Piana	E-mail	caroline.piana@hplus.ch

Position de H+ concernant la consultation relative à l'ordonnance du DFI sur le dossier électronique du patient; introduction des formats d'échange électroniques

Chère Madame,
Madame, Monsieur,

Merci de nous avoir invités à prendre position dans le cadre de la consultation relative à l'ordonnance du DFI sur le dossier électronique du patient; introduction des formats d'échange électroniques. Notre réponse repose sur une enquête auprès de nos membres.

1. En principe

Les hôpitaux sont satisfaits que le DFI se charge de l'élaboration et de la maintenance de formats d'échange nationaux dans le cadre de la mise en œuvre du dossier électronique du patient. Il est très important que des spécialistes de plusieurs professions soient associés et que l'on se base sur des formats d'échange reconnus internationalement pour assurer la pérennité des systèmes et pour leur acceptation.

2. Formats d'échange

L'enquête auprès d'experts techniques des hôpitaux a traité au préalable la question de savoir si les spécifications techniques fournies sont suffisantes pour l'implémentation et la mise en œuvre. Les réponses ont été positives.

3. Numéro d'identification supplémentaire

Il est déploré que, pour l'identification administrative des patients, un numéro supplémentaire soit nécessaire pour le classement correct des documents. Cela constitue un risque pour la mise en œuvre et pour la sécurité de l'affectation des données. Les différents fournisseurs des plateformes LDEP devront impérativement garantir que les répertoires de patients respectifs (Master-Patient-Index) des communautés ou des communautés de référence soient toujours à disposition.

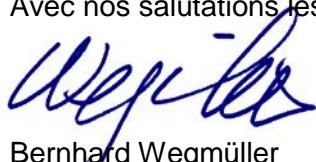
4. Mise en œuvre rapide du rapport électronique de sortie et de la garantie électronique de prise en charge

Les hôpitaux et cliniques interrogés dans le cadre de la consultation indiquent qu'une priorité élevée doit être accordée au rapport électronique de sortie. Ce document a une fonction clé pour les soins intégrés. L'avantage du DEP sera en effet particulièrement important pour les patients dont la filière de traitement est complexe (oncologie, radiothérapie, transplantation, etc.)

Le secteur de la réadaptation souhaite la mise en œuvre rapide d'un standard national de garantie électronique de prise en charge. Pour d'autres domaines LAMal qui nécessitent une garantie de prise de charge (par ex. application de l'art. 71 OAMal, médicaments) également, la communication entre les participants au traitement sera rendue plus claire et plus sûre.

Nous vous prions de tenir compte de nos demandes et restons à votre disposition pour toute question.

Avec nos salutations les meilleures



Bernhard Wegmüller
Directeur